

J'aimerais savoir si le ministre des Finances est parvenu à convaincre tous ses collègues que, puisque lui et vraisemblablement eux aussi doivent écarter le bon sens pour des raisons de doctrine, ils sont prêts maintenant à permettre à la *First National City Bank* de New York d'écouler 75 p. 100 de ses actions.

J'ai dit à M. Rockefeller que c'était folie de sa part d'avoir cité son cas particulier au comité. Je lui ai dit qu'il aurait été mieux avisé de réfuter par un raisonnement l'argument selon lequel une banque étrangère représente un danger pour l'économie canadienne. Je lui ai dit alors qu'il m'avait été assez difficile d'opposer à ses arguments une thèse économique logique.

Cependant, il n'est pas toujours nécessaire de ressortir à la logique pure en matière d'économie. Par la suite, j'ai reçu des renseignements sur les opérations des associés de ce monsieur dans d'autres pays et j'en ai conclu que, quels que soient nos principes en la matière, ce particulier n'était pas désirable dans notre économie. Peut-être était-il trop le fils de son père. En effet, je m'attendais à tout instant à le voir sortir son argent en plein comité et nous tendre des espèces sonnantes et trébuchantes.

**M. le président suppléant (M. Asselin):** A l'ordre. Je suis navré, mais le temps de parole du député est écoulé.

**Des voix:** Continuez.

**M. le président suppléant (M. Asselin):** Le comité consent-il à l'unanimité à ce que le député continue?

**Des voix:** D'accord.

**M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** J'ai terminé, monsieur le président. J'ai défini ma position au ministre et je me suis efforcé de lui expliquer les faiblesses de sa propre position. Je lui demande maintenant instamment de prendre en considération ce que j'ai dit quant à la possibilité de voir un complexe bancaire aux mains des pouvoirs publics à la fin de la période de cinq ans. Mais j'ai bien peur que M. Rockefeller ne joue à la roulette russe et ne nous dise à la fin de cette période: «Mille regrets, je n'ai pas été en mesure de vendre mes actions et vous ne voudriez pas me demander en ce moment de me désavouer.» Il se pourrait bien que le ministre n'ait à ce moment d'autre parti à prendre que celui de faire onéreusement ce qu'il devrait pouvoir faire maintenant à assez bon compte.

[Français]

**M. Latulippe:** Monsieur le président, il m'est agréable d'avoir de nouveau l'occasion de traiter de notre système économique bancaire actuel.

J'ai assisté, du mieux que j'ai pu, à presque toutes les séances du comité, et j'ai été aussi assidu que possible. Je sais que le comité a fait beaucoup de travail, qu'il a fait tout ce qu'il a pu pour essayer d'améliorer la situation économique bancaire que nous connaissons actuellement. Cependant, après toutes ces séances et d'après tout le travail que nous avons accompli, je considère que nous donnons encore beaucoup plus d'avantages aux institutions bancaires ou financières qu'elles n'en avaient autrefois.

Ces institutions bénéficiaient déjà de grands avantages et de grands privilèges, et on les augmente. Je ne suis pas contre le fait que des citoyens aient de grands privilèges, mais je déplore le fait qu'il y en a qui n'ont pas de privilège du tout ou à qui on enlève leurs privilèges pour les donner à ceux qui en ont déjà beaucoup.

Nous devons réaliser que nos citoyens ont le droit de vivre, que certains ont le droit de soutirer des dividendes, de faire des réserves cachées, des réserves internes ou des réserves indiscretées, qu'on les appelle comme on voudra. Il y a d'autres institutions qui auraient également droit à différentes sortes de réserves, si l'on veut être juste dans la société, si l'on veut donner justice à tout l'organisme économique.

On donne presque tous les avantages aux grandes institutions financières du pays au détriment de plusieurs autres institutions qui ont aussi le droit de profiter des mêmes avantages. On se bat, on ne veut pas leur en donner davantage, mais on veut augmenter les privilèges dont bénéficient déjà les plus grandes institutions.

• (5.40 p.m.)

Chaque fois, monsieur le président, qu'on augmente le salaire du travail, chaque fois qu'on augmente le revenu du capital, chaque fois qu'on hausse le coût de la vie, en général, on recule la position économique des personnes sans revenu et, par conséquent, celle aussi des citoyens qui en sont responsables. Monsieur le président, pour juger jusqu'à quel point cette mise en garde est très importante, il faut savoir qu'aujourd'hui, en 1966, la population canadienne est de 20,400,000 âmes, qu'au delà de 7,400,000 citoyens gagnent leur revenu par leur travail et par leur capital, et que 12,600,000 Canadiens n'ont pas de revenu ni par leur capital, ni par leur travail et dépendent de particuliers ou de la société en général.